



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2025 - 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq mars à 16h00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, mairie de Brive, sous la Présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le mercredi 12 mars 2025.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Yves GARY - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude FOUCHÉ

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE - Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric GINESTE

C.C.I. du Lot : Président : M. Jean HUGON

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Sylvie LORENZON représentant M. Philippe VIDAU - M. Eddie MARCOS représentant M. Henri SOULIER

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Philippe LESCURE représentant M. Francis COMBY - M. Christian BOUZON représentant Mme Pascale BOISSIERAS

C.C.I. de la Corrèze : Membre : M. Xavier DEVAUD représentant Mme Françoise CAYRE

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS, Conseiller Communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Julien BOUNIE, Président

En application de l'instruction comptable M57, il convient d'affecter le résultat dégagé en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 856 338,97 €, il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 920 170,87 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou _ (déficit)	+ 1 936 168,10 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 2 856 338,97 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	800 386,33 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	580,00 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F = D + E	0,00 €
AFFECTATION = C = G + H	+ 2 856 338,97 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	2 856 338,97 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise de résultats

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

ADOpte A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Votes : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture 019-251903175-20250325-2025-8-AR Date de télétransmission : 02/04/2025 Date de réception préfecture : 02/04/2025
